



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. limitée
12 décembre 2022
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2023
30 janvier-3 février 2023, New York
Point 1 de l'ordre du jour provisoire
Questions d'organisation

**Ordre du jour provisoire, annotations, liste des documents
et plan de travail**

Note du secrétariat du Conseil d'administration

Table des matières

<i>Point</i>	<i>Page</i>
1 Questions d'organisation	3
<i>Débat consacré aux questions communes</i>	
2 Mise à jour concernant la collaboration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS avec les institutions financières internationales	3
3 Recommandations du Comité des commissaires aux comptes	4
4 Suite donnée à la réunion du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida	5
5 Protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et contre le harcèlement sexuel	5
<i>Débat consacré au PNUD</i>	
6 Rapport sur le développement humain	6
7 Programmes de pays et questions connexes	6
8 Évaluation	7
<i>Débat consacré au FNUAP</i>	
9 Évaluation	8
10 Programmes de pays et questions connexes	9
<i>Débat consacré à l'UNOPS</i>	
11 Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	10



12 Questions diverses.....	10
Plan de travail provisoire du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS pour sa première session ordinaire de 2023	11

Annotations et liste des documents

Point 1

Questions d'organisation

Conformément à sa décision 2006/14 et à l'article 7 de son règlement intérieur, le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) élira un nouveau bureau, composé d'un(e) président(e) et de quatre vice-président(e)s. L'élection se tiendra le 10 janvier 2023. Conformément au principe d'un roulement établi entre les groupes régionaux, le Président ou la Présidente du Conseil d'administration pour 2023 sera élu(e) parmi les candidat(e)s présenté(e)s par les États d'Afrique qui sont membres du Conseil.

Au titre de ce point, le Conseil adoptera l'ordre du jour et approuvera le plan de travail de la session présenté par son (sa) secrétaire. Il approuvera également le rapport sur les travaux de sa deuxième session ordinaire et des sessions extraordinaires de 2022. Les projets de rapport ont été distribués aux membres du Conseil pour qu'ils puissent les commenter ; les rapports finaux contiennent les commentaires reçus avant ou à la date limite.

Conformément à la décision 96/25, un plan de travail pour 2023, établi par le secrétariat en consultation avec le Bureau du Conseil d'administration, est présenté au Conseil pour adoption.

Documentation :

Ordre du jour provisoire, annotations, liste des documents et plan de travail (DP/2023/L.1)

Rapport de la deuxième session ordinaire 2022 ([DP/2023/1](#))

Rapport de la session extraordinaire de 2022 (DP/2023/2)

Décisions adoptées à la deuxième session ordinaire de 2022 ([DP/2023/3](#))

Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2022 (DP/2023/4)

Plan de travail annuel du Conseil d'administration pour 2023 (DP/2023/CRP.1)

Débat consacré aux questions communes

Point 2

Mise à jour concernant la collaboration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS avec les institutions financières internationales

Conformément à la décision 2022/14 du Conseil d'administration, le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS fourniront des mises à jour au Conseil sur leur collaboration avec les institutions financières internationales. À cette occasion, ils souligneront le rôle central et complémentaire que les institutions financières internationales jouent en tant que partenaires et présenteront un résumé de leur collaboration récente : ils donneront des exemples, exposeront les principaux enseignements à retenir et recenseront les occasions stratégiques de resserrer les partenariats.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre note des mises à jour concernant la collaboration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS avec les institutions financières internationales.

Point 3

Recommandations du Comité des commissaires aux comptes

En réponse à la décision 2022/1 du Conseil d'administration, qui rappelle la décision 2021/1, le PNUD, le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), le FNUAP et l'UNOPS présenteront leurs rapports dans un modèle de rapport harmonisé. Le rapport du PNUD sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2021 rend compte des progrès réalisés concernant l'application des recommandations dudit Comité pour l'année se terminant le 31 décembre 2021 et les années précédentes. Le Comité a émis une opinion d'audit sans réserve sur les états financiers du PNUD pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, ce qui marque 17 années consécutives d'opinions d'audit sans réserve pour le PNUD. Conformément à la décision 2010/9 du Conseil d'administration, un état détaillé de l'application des recommandations des auditeurs et le rapport d'audit complet du Comité des commissaires aux comptes ([A/77/5/Add.1](#)) peuvent être consultés sur le site Web du Conseil d'administration du PNUD.

Le rapport du FENU sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2021 rend compte de l'état d'avancement de l'application des recommandations du Comité pour l'année terminée en décembre 2021 et les années antérieures. Conformément à la décision 2010/9 du Conseil d'administration, un état détaillé de l'application des recommandations des auditeurs et le rapport d'audit complet du Comité des commissaires aux comptes sur le FENU ([A/77/5/Add.2](#)) peuvent être consultés sur le site Web du Conseil d'administration.

Conformément à la décision [97/2](#) du Conseil d'administration, le rapport du FNUAP sur l'application des recommandations figurant dans le rapport du Comité des commissaires porte sur l'exercice terminé le 31 décembre 2021 ([A/77/5/Add.8](#)). Comme pour les 12 dernières années, le Fonds a obtenu une opinion sans réserve du Comité des commissaires aux comptes sur ses états financiers.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre acte du taux élevé d'application des recommandations par le FNUAP au cours des trois dernières années et prendre note des actions entreprises et des nouvelles mesures prévues pour appliquer les recommandations du Comité des commissaires aux comptes.

Le rapport d'audit complet du Comité des commissaires aux comptes ([A/77/5/Add.8](#)) et un tableau séparé, qui fournit un état actualisé de l'application des recommandations de l'audit, sont disponibles sur le site Web du Conseil d'administration du FNUAP.

L'UNOPS est heureux de répondre aux recommandations formulées dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes ([A/77/5/Add.11](#)) et de fournir une mise à jour de l'état actuel de la mise en œuvre. L'opinion que le Comité des commissaires aux comptes a formulée sur les comptes de l'année terminée le 31 décembre 2021 n'était assortie d'aucune réserve. L'administration de l'UNOPS continue de souligner qu'il importe de prendre des mesures pour remédier aux problèmes soulevés par les auditeurs et, à la lumière de l'évaluation qu'elle a menée, elle indique que des progrès ont été faits dans l'application des recommandations concernant l'année terminée le 31 décembre 2021. L'UNOPS continue de s'employer à donner suite aux recommandations restantes.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision concernant les rapports du PNUD, du FENU, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2021.

Documentation :

PNUD : rapport sur l'état d'avancement de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes, 2021 (DP/2023/5)

FENU : rapport sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2021 (DP/2023/6)

FNUAP : rapport sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2021 (DP/FPA/2023/1)

UNOPS : rapport sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2021 (DP/OPS/2023/1)

Point 4

Suite donnée à la réunion du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida

Le rapport commun du PNUD et du FNUAP traite de la suite donnée aux décisions et recommandations du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida. Il porte tout particulièrement sur l'application des décisions prises par le Conseil de coordination du Programme à ses quarante-neuvième et cinquantième réunions. Il met également l'accent sur les contributions apportées par le PNUD et le FNUAP à la lutte contre le VIH/sida et contient une analyse de certains des principaux problèmes rencontrés par le Programme commun.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre note du rapport commun.

Documentation :

Rapport commun du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population sur l'application des décisions et recommandations du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (DP-FPA/2023/1)

Point 5

Protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et contre le harcèlement sexuel

Au titre de ce point, le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS présenteront, conformément à la décision 2022/2, « des informations actualisées sur les critères utilisés pour mesurer les progrès accomplis en matière de lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et contre le harcèlement sexuel, ainsi que sur le degré auquel les indicateurs du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources relatifs à l'exploitation, aux atteintes et au harcèlement sexuels auront été mis en conformité avec les indicateurs correspondants de l'examen quadriennal complet et avec ceux appliqués par les autres organismes du système des Nations Unies pour le développement, et [veilleront] à ce que les données obtenues grâce à ces critères et indicateurs et à leur analyse, y compris s'agissant des allégations, soient

systématiquement prises en compte dans le cadre de l'élaboration des stratégies, politiques et procédures ».

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre note des informations actualisées sur les progrès accomplis concernant la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et contre le harcèlement sexuel.

Débat consacré au PNUD

Point 6

Rapport sur le développement humain

Le Bureau du Rapport sur le développement humain présentera oralement un rapport sur les consultations relatives au Rapport sur le développement humain pour 2021/22, publié en septembre 2022, conformément à la résolution [57/264](#) de l'Assemblée générale. Le Directeur du Bureau décrira les différentes étapes de l'élaboration du rapport (consultations, contributions sollicitées et procédure d'examen ; collecte de données ; réunions d'information avec les États Membres). Il rendra compte de la publication et du champ d'application du rapport et expliquera comment la notion de développement humain peut contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable. Il rappellera au Conseil que les données sur lesquelles reposent les indicateurs du développement humain dépendent des informations en libre accès publiées par les différentes entités du système des Nations Unies qui sont chargées de recueillir des données auprès de chaque pays, de les vérifier et de les présenter de façon uniforme en suivant des normes convenues, afin de garantir la comparabilité, la transparence et l'intégrité des données internationales du système statistique mondial. Il présentera également les plans concernant les travaux futurs du Bureau.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre note de l'état des consultations concernant le Rapport sur le développement humain.

Point 7

Programmes de pays et questions connexes

Au titre de ce point, le Conseil d'administration sera invité à : a) examiner et approuver, conformément à la décision 2014/7 du Conseil d'administration, le descriptif de programme commun de pays pour Cabo Verde et les descriptifs de programme de pays pour la République centrafricaine, le Gabon, le Nigéria et Sao Tomé-et-Príncipe ; l'Iran (République islamique d'), le Népal et le descriptif de programme multipays pour les pays des îles du Pacifique ; l'Algérie, le Maroc et le Liban ; la Bolivie (État plurinational de), le Chili, le Costa Rica, la République dominicaine, l'Équateur, Haïti, le Venezuela (République bolivarienne du) ; b) prendre note de la première prolongation d'un an du programme de pays pour la Mauritanie ; c) approuver la prolongation d'un an des programmes de pays pour l'Afghanistan, Bahreïn, le Brésil et la Gambie, et la deuxième prolongation de six mois du programme de pays pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Documentation :

Prolongation des programmes de pays ([DP/2023/7](#))

Afrique

Descriptif de programme commun de pays pour Cabo Verde (DP/FPA-ICEF/CCPD/2023/CPV/1)

Descriptif de programme de pays pour le Gabon (DP/DCP/GAB/4)

Descriptif de programme de pays pour le Nigéria (DP/DCP/NGA/4)

Descriptif de programme de pays pour la République arabe syrienne (DP/DCP/CAF/5)

Descriptif de programme de pays pour Sao Tomé-et-Principe (DP/DCP/STP/4)

Asie-Pacifique

Descriptif de programme de pays pour le Népal (DP/DCP/NPL/4)

Descriptif de programme multipays pour les pays des îles du Pacifique (DP/DSP/PIC/3)

Descriptif de programme de pays pour la République islamique d'Iran (DP/DCP/IRN/4)

États arabes

Descriptif de programme de pays pour l'Algérie (DP/DCP/DZA/4)

Descriptif de programme de pays pour le Liban (DP/DCP/LBN/3)

Descriptif de programme de pays pour le Maroc (DP/DCP/MAR/4)

Amérique latine et Caraïbes

Descriptif de programme de pays pour l'État plurinational de Bolivie (DP/DCP/BOL/4)

Descriptif de programme de pays pour le Chili (DP/DCP/CHL/5)

Descriptif de programme de pays pour le Costa Rica (DP/DCP/CRI/4)

Descriptif de programme de pays pour l'Équateur (DP/DCP/ECU/4)

Descriptif de programme de pays pour Haïti (DP/DCP/HTI/4)

Descriptif de programme de pays pour la République dominicaine (DP/DCP/DOM/4)

Descriptif de programme de pays pour la République bolivarienne du Venezuela (DP/DCP/VEN/3)

Point 8

Évaluation

Le Bureau indépendant d'évaluation du PNUD présentera les résultats de l'évaluation formative de l'intégration par le PNUD de la promesse de ne laisser personne de côté, conformément au programme de travail pluriannuel du Bureau (2022-2025) (DP/2022/6), approuvé par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2022. Axée sur les stratégies et les performances du PNUD concernant l'intégration, dans ses programmes et opérations, des principes consistant à « ne laisser personne de côté » et à « aider les personnes les plus défavorisées en premier », l'évaluation formative consiste en une analyse, pour la période de 2018 à mi-2022, de la performance du Programme et de l'efficacité institutionnelle aux niveaux mondial, régional et national. C'est la première fois que l'on s'efforce de

rassembler et d'analyser l'ensemble des données empiriques sur la manière dont la priorité a été accordée à l'égalité, l'équité et la non-discrimination dans l'ensemble du PNUD. L'évaluation a permis de recenser plusieurs domaines dans lesquels les activités du PNUD ont été couronnées de succès, en particulier des domaines de collaboration de longue date, ainsi que les contributions importantes apportées pour clarifier le principe consistant à ne laisser personne de côté. Le PNUD remplit les conditions préalables essentielles à l'intégration globale de la promesse de « ne laisser personne de côté », mais l'accent qu'il met sur la non-discrimination et sur la nécessité d'aider les personnes les plus défavorisées en premier reste limité à ce jour.

L'évaluation sera accompagnée des réponses de l'administration.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision au titre de ce point de l'ordre du jour.

Documentation

Évaluation formative de l'intégration par le PNUD de la promesse de ne laisser personne de côté (DP/2023/8)

Réponse de la direction à l'évaluation formative de l'intégration par le PNUD de la promesse de ne laisser personne de côté (DP/2023/9)

Débat consacré au FNUAP

Point 9

Évaluation

Le Conseil d'administration examinera l'évaluation formative de la collaboration du FNUAP à la réforme du système des Nations Unies pour le développement et la réponse de l'administration à ce sujet.

Le Bureau de l'évaluation a mené cette évaluation formative dans le cadre du plan d'évaluation budgétisé du Fonds pour l'exercice quadriennal 2012-2025. Couvrant la période de janvier 2017 à mai 2022, l'évaluation a porté sur la contribution apportée par le FNUAP à la réforme du système des Nations Unies pour le développement et sur les effets de cette réforme sur le Fonds aux niveaux mondial, régional et national.

Première du genre dans le système des Nations Unies pour le développement, l'évaluation formative a généré d'importants résultats et permis de tirer des conclusions et des recommandations. Elle est destinée à soutenir l'application du principe de responsabilité pour les résultats passés et présents et à éclairer la collaboration future du FNUAP à la réforme.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre note de l'évaluation formative de la collaboration du FNUAP à la réforme du système des Nations Unies pour le développement et de la réponse apportée par l'administration à cette évaluation.

Documentation :

Évaluation formative de l'engagement du FNUAP au service de la réforme du système des Nations Unies pour le développement (DP/FPA/2023/CRP.1)

Point 10

Programmes de pays et questions connexes

Le Conseil d'administration sera invité à :

a) approuver, conformément à la décision 2014/7, les descriptifs de programme de pays pour : l'Algérie, la Bolivie (État plurinational de), le Costa Rica, l'Égypte, l'Équateur, le Gabon, Haïti, l'Iran (République islamique d'), le Liban, le Népal, le Nigéria, l'État de Palestine, la République centrafricaine, la République dominicaine, São Tomé-et-Príncipe et le Venezuela (République bolivarienne du), ainsi que le programme multipays des îles du Pacifique et le programme commun de pays de Cabo Verde ;

b) prendre note de la première prolongation d'un an du programme de pays pour la Mauritanie et le Rwanda ;

c) approuver la deuxième prolongation d'un an pour le Brésil et la Gambie, la troisième prolongation d'un an pour l'Afghanistan, la deuxième prolongation de six mois pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée (jusqu'au 31 décembre 2023) et la troisième prolongation de six mois pour la Libye (jusqu'au 30 juin 2023).

Documentation :

Prolongations des programmes de pays (DP/FPA/2023/2)

Descriptifs de programme de pays :

États arabes

Algérie (DP/FPA/CPD/DZA.7)

Égypte (DP/FPA/CPD/EGY.11)

Liban (DP/FPA/CPD/LBN.5)

État de Palestine (DP/FPA/CPD/PSE.7)

Asie-Pacifique

Îles du Pacifique (DP/FPA/CPD/PIC.7)

Iran (DP/FPA/CPD/IRN.7)

Népal (DP/FPA/CPD/NPL.9)

Amérique latine et Caraïbes

Bolivie (DP/FPA/CPD/BOL.7)

Costa Rica (DP/FPA/CPD/CRI.6)

Équateur (DP/FPA/CPD/ECU.8)

Haïti (DP/FPA/CPD/HTI.7)

République dominicaine (DP/FPA/CPD/DOM.7)

Venezuela (DP/FPA/CPD/VEN.4)

Afrique de l'Ouest et Afrique centrale

Cabo Verde (DP/FPA-ICEF/CCPD/2023/CPV.1)

Gabon (DP/FPA/CPD/GAB.8)

Nigéria (DP/FPA/CPD/NGA.9)

République centrafricaine (DP/FPA/CPD/CAF.9)

São Tomé-et-Príncipe (DP/FPA/CPD/STP.8)

Débat consacré à l'UNOPS

Point 11

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Au titre de ce point, le Conseil d'administration sera saisi du rapport présenté par le groupe de travail en application de la décision 2022/13, par laquelle il a décidé de « créer un groupe de travail conformément à l'article 9 de son règlement intérieur, composé de 10 de ses membres et observateurs, afin d'évaluer les causes profondes et les vulnérabilités institutionnelles au sein de l'UNOPS qui ont conduit aux défaillances associées à S3i, en vue de faire des recommandations au Conseil d'administration pour faciliter la prise des mesures supplémentaires indispensables pour examen à la deuxième session ordinaire de 2022 et à la première session ordinaire de 2023 ».

Le rapport du groupe de travail, conformément aux mandats supplémentaires établis dans la décision 2022/13, comprendra également : « a) des options pour l'utilisation appropriée des réserves de l'UNOPS ; b) des options permettant d'améliorer la transparence en ce qui concerne les frais de gestion et la structure des coûts de l'UNOPS, en vue de limiter l'accumulation de ses réserves ; c) toute autre question pour laquelle le Bureau estimera nécessaire qu'elle soit examinée par le groupe de travail ».

Le Conseil exécutif souhaitera peut-être adopter une décision sur les recommandations formulées dans le rapport du groupe de travail.

Documentation :

Rapport du Groupe de travail sur l'UNOPS (DP/OPS/2023/2)

Point 12

Questions diverses

**Plan de travail provisoire du Conseil d'administration du PNUD,
du FNUAP et de l'UNOPS pour sa première session ordinaire
de 2023**

(30 janvier-3 février 2023, New York)

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Sujet</i>	
Lundi 30 janvier	10 heures- 13 heures	1	Questions d'organisation <ul style="list-style-type: none"> • Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la session • Adoption des rapports sur les travaux de sa deuxième session ordinaire et des sessions extraordinaires de 2022 • Adoption du plan de travail annuel du Conseil d'administration pour 2023 	
		Débat consacré aux questions communes		
			2	Mise à jour concernant la collaboration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS avec les institutions financières internationales
			3	Recommandations du Comité des commissaires aux comptes <ul style="list-style-type: none"> • Rapports du PNUD, du FENU, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'état d'avancement de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2021
	15 heures- 17 heures	4	Suite donnée à la réunion du conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA <ul style="list-style-type: none"> • Rapport conjoint du PNUD et du FNUAP sur la mise en œuvre des décisions et des recommandations du Conseil de coordination d'ONUSIDA 	
	5	Protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels <ul style="list-style-type: none"> • Informations actualisées sur les critères utilisés pour mesurer les progrès accomplis en matière de lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et contre le harcèlement sexuel 		
	12	Questions diverses <ul style="list-style-type: none"> • Allocution de la présidence du Conseil du personnel du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS et d'ONU-Femmes 		
Mardi 31 janvier	10 heures- 13 heures	Débat consacré à l'UNOPS		
		11	Déclaration du Directeur exécutif <ul style="list-style-type: none"> • Rapport du Groupe de travail sur l'UNOPS 	
	15 heures- 17 heures	Débat consacré au PNUD		
		7	Programmes de pays du PNUD et questions connexes <ul style="list-style-type: none"> • Présentation et approbation de descriptifs de programmes de pays • Prolongations des programmes de pays 	

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Sujet</i>
Mercredi 1^{er} février	10 heures- 13 heures		Débat consacré au PNUD (suite) Dialogue interactif avec l'Administrateur du PNUD
	15 heures- 17 heures	6	Rapport sur le développement humain <ul style="list-style-type: none"> État actualisé des consultations relatives au rapport sur le développement humain (résolution 57/264 de l'Assemblée générale)
		8	Évaluation du PNUD <ul style="list-style-type: none"> Évaluation formative de l'intégration par le PNUD de la promesse de ne laisser personne de côté et réponse de l'administration
Judi 2 février	10 heures- 13 heures		Débat consacré au FNUAP Déclaration de la Directrice exécutive
	15 heures- 17 heures	9	Évaluation du FNUAP <ul style="list-style-type: none"> Évaluation de l'engagement du FNUAP au service de la réforme du système des Nations Unies pour le développement et réponse de l'administration
Vendredi 3 février	10 heures- midi	10	Programmes de pays du FNUAP et questions connexes <ul style="list-style-type: none"> Présentation et approbation de descriptifs de programmes de pays Prolongations des programmes de pays
	Midi- 13 heures	12	Questions diverses <ul style="list-style-type: none"> Adoption des décisions restées en suspens
		1	Questions d'organisation <ul style="list-style-type: none"> Adoption du plan de travail provisoire de la session annuelle de 2023